

L'AFFAIRE GALILÉE

présentée par Émile Namer



a COLLECTION
ARCHIVES

Extrait de la publication

Soclis 11.75

16.30

Émile Namer
a enseigné la philosophie à la Sorbonne.
D'une œuvre abondante,
consacrée au domaine italien,
on retiendra son *Galileo* (New York, 1931)
et *La Philosophie italienne* (Paris, 1970).

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays, y compris l'U.R.S.S.*

© Éditions Gallimard/Julliard, 1975.

Le bûcher de Giordano Bruno

Depuis 1600, la cause était entendue. Le cardinal Robert Bellarmin avait fait condamner au bûcher le philosophe italien qui avait soutenu le mouvement de la Terre dans le ciel et l'existence de mondes innombrables, qui avait défendu le système de Copernic et l'avait généralisé, en faisant de chaque étoile un soleil et un centre planétaire : Giordano Bruno.

Il était né à Nola, dans le Royaume de Naples, en 1548. Entré au monastère de S. Domenico Maggiore à Naples, il était prêtre depuis 1572. Mais très tôt, ce brillant sujet, ce théologien rompu à la discussion scolastique avait montré des signes de lassitude à l'égard de l'enseignement et des pratiques de l'Ecole. Son intérêt allait vers des auteurs ou des sujets marginaux, parfois interdits. Il montrait à l'égard de certains dogmes un détachement, voire un scepticisme mal tolérables. Dès lors sa vie ne fut, pendant la quinzaine d'années qui vont de 1576 à 1591, qu'une longue errance à travers une Europe déchirée par les luttes religieuses et dont les terrorismes affrontés tolèrent mal la liberté de l'exilé. De Genève, où il abandonna l'habit et se convertit à la Réforme avant d'être excommunié par elle, à Toulouse et au Paris de la Ligue, de l'Angleterre où il trouva un asile de quelques années auprès de l'ambassadeur de Henri III, Michel de Castelnau, à Wittenberg et à Francfort, il passait, polémique, dérangeait. Il finit par rentrer en Italie, à Padoue, puis à Venise, où il accepta l'hospitalité d'un noble de la ville, Giovanni Mocenigo, qui ne tarda pas à le livrer aux sbires de l'Inquisition. Les documents relatifs à ce procès ont été découverts dans les Archives

9. Le bûcher de Giordano Bruno

Extrait de la publication

des Frari, à Venise. Ils nous permettent, sans interprète interposé, de pénétrer dans la démarche juridique et le détail des questions posées au prévenu et des réponses étonnamment éclairantes que ce dernier a fournies à ses juges¹.

L'instruction

Selon la procédure légale, le procès devait commencer par une dénonciation. Ce fut Mocenigo, le protecteur déclaré de Bruno, qui s'en chargea le 23 mai 1592 :

Moi, Giovanni Mocenigo je déclare, par acquit de conscience et sur l'ordre de mon confesseur, avoir entendu Giordano Bruno de Nola, dire, dans ma propre maison [...] qu'aucune religion ne lui plaisait [...] qu'il y avait des mondes innombrables [...], que les miracles du Christ n'étaient qu'apparents [...], que les âmes créées par œuvre de nature passaient d'un animal à un autre [...]; qu'il fallait surveiller les agissements des moines ignorants qui encombraient le monde [...]; qu'il suffisait pour bien vivre, de ne pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'il nous fasse [...] Il a dit aussi qu'autrefois, à Rome, il a eu des difficultés avec l'Inquisition pour des articles [de philosophie] et aussi parce qu'il était accusé d'avoir jeté dans le Tibre son dénonciateur.

En conformité avec ce qui précède pourront témoigner devant le Saint-Office, les libraires Ciotto et Bertano.

Je vous fais parvenir trois ouvrages de la même personne, récemment imprimés, où j'ai noté les remarques qui me sont passées par l'esprit...

Il a également fréquenté l'académie du Seigneur Andrea Morosini [...], où se réunissent de nombreux gentilshommes, susceptibles de vous rapporter quelques-uns des propos qu'ils auraient d'aventure entendus.

Convoqué le 25 mai devant le Saint-Office, Mocenigo confirma sa dénonciation en prêtant serment sur les Écritures. Il ajouta :

Je lui ai entendu dire [...] que la méthode en usage dans l'Eglise n'est pas celle des Apôtres : par la prédication et l'exemple édifiant de leur vie, ceux-ci parvenaient à convertir les hommes, alors que maintenant, celui qui veut rester bon catholique doit connaître le châtement et la souffrance; désormais on use de la force et non de l'amour.

Le 26 mai, sur citation du Saint-Office, le libraire vénitien Ciotto apporta son témoignage :

DEMANDE : Connaissez-vous un certain G. Bruno de Nola? que savez-vous de lui? de sa pensée, de son action, de sa profession *?

RÉPONSE : [...] C'est un homme petit, émacié, avec un peu de barbe foncée, âgé d'environ quarante ans; je l'ai vu la première fois à Francfort, en Allemagne, où je m'étais rendu pour la foire de septembre, d'il y a deux ans environ. Ayant pris logement, comme à l'accoutumée quand je vais en cette cité, dans le couvent des Carmes, j'y rencontrai ce Giordano, avec qui j'eus divers entretiens, pendant les quinze jours que j'y ai passés : il faisait profession de philosophie et montrait d'avoir des lettres et beaucoup de lectures; plus tard, je l'ai encore revu en cette ville [Venise], dans ma boutique, où il venait souvent consulter et acheter des livres...

D. : Ledit Giordano a-t-il publié autre chose que le livre déjà indiqué? [*Le De minimo, magno et mensura publié en 1591 à Francfort.*]

R. : [...] J'ai vu un autre livre intitulé *Gli Eroici Furori* [*Les Fureurs héroïques*] publié sous le nom

* L'interrogatoire est rédigé en latin pour les questions du Tribunal et en italien pour les réponses. Il en sera de même pour tous les autres interrogatoires.

11 Le bûcher de Giordano Bruno

Extrait de la publication

du dit Giordano, imprimé, comme je le crois, en Angleterre, bien qu'il porte la mention de Paris; et un autre intitulé *Dell'infinito universo e mondi* [*L'Univers infini et les mondes*], imprimé également en Angleterre, bien qu'il porte l'indication de Venise *... Cet homme, pour autant que j'en aie appris, a lu publiquement la philosophie à Paris et en divers lieux d'Allemagne.

D. : Savez-vous si ledit Giordano est catholique et vit en chrétien?

R. : Quand j'ai conversé et discuté avec ledit Giordano, ici et à Francfort, [...] il n'a jamais rien dit qui ait pu m'amener à douter de sa qualité de catholique et de bon chrétien. Retourné à Francfort, où j'interrogeai de nombreux étudiants, il me fut dit par l'un d'eux : « Je ne sais comment il se comporte à Venise, mais ici il est tenu pour un homme sans religion. »

Le même jour déposa le libraire Jacob Brictanus, d'origine anversoise mais exerçant à Venise.

DEMANDE : Savez-vous si ledit Giordano est ou n'est pas bon chrétien?

RÉPONSE : En ma présence, ledit Giordano n'a rien dit [...] qui ne fût d'un bon chrétien; cependant, le prieur du couvent des Carmes de Francfort, à ma demande, a répondu que Giordano, d'une belle intelligence, très lettré, d'un esprit universel, n'avait à son sens aucune religion.

Les mondes infinis

A son tour, Giordano Bruno comparut devant le tribunal. Simple interrogatoire d'identité au cours duquel il fut amené à parler de ses études, de sa vie religieuse au monastère, de ses fautes disciplinaires

* Londres, à l'époque, n'était pas réputée pour ses imprimeurs. Il était, pour les libraires, plus avantageux de donner aux livres une autre origine.

contre le culte des images saintes et même de la mise en cause de certains dogmes. Résumant sa vie errante, après la fuite du monastère, il raconta ses pérégrinations.

Le 2 juin, premier interrogatoire sur le fond.

DEMANDE : Vous souvenez-vous de tous les livres que vous avez composés ou fait imprimer?

RÉPONSE : J'ai établi une liste de tous les livres que j'ai fait imprimer et de ceux que j'ai composés et que je m'apprêtais à envoyer à l'imprimeur après les avoir revus² [...]

La matière de ces livres est philosophique, en général, et elle traite, selon les titres, de sujets différents : j'y ai étudié les problèmes en m'appuyant sur les principes de la raison et de la lumière naturelle, sans me préoccuper des exigences de la foi [...]

D. : Dans les leçons que vous avez données, en public ou en privé [...] avez-vous jamais enseigné, tenu ou discuté un article contraire ou répugnant à la foi catholique, tel qu'il est déterminé par la Sainte Eglise romaine?

R. : Directement, je n'ai rien enseigné contre la religion catholique et chrétienne; mais indirectement [j'ai pu le faire]; ainsi à Paris, il me fut permis de discuter certains sujets, sous le titre de *Cent vingt articles contre les Péripatéticiens et autres philosophes vulgaires*³; ils furent publiés avec l'autorisation des supérieurs, bien que je m'en sois tenu aux seules normes des principes naturels [...] de la même façon qu'on peut lire et exposer les livres d'Aristote et de Platon qui ne s'accordent pourtant pas avec la foi. Ce sont des idées que j'ai philosophiquement présentées et défendues, comme on peut le voir par ce que j'ai publié à Francfort dans mes derniers livres intitulés : *De Minimo, De Monade, De Immenso et innumerabilibus* et en partie *De Compositione imaginum* *.

* Tous ces livres venaient de paraître à Francfort quelques mois avant l'arrivée de Bruno à Venise.

13 Le bûcher de Giordano Bruno

Dans ces livres, en particulier, on peut connaître mes opinions et mon enseignement qui se ramènent, en somme, à affirmer que l'univers est infini, effet de l'infinie et divine puissance, parce que j'estimais indigne de la bonté divine et de sa puissance infinie que, pouvant produire par-delà ce monde, un autre et de multiples autres mondes, il n'en produisît qu'un seul et fini.

J'ai donc proclamé l'existence de mondes infinis, semblables à la Terre, Terre qu'avec Pythagore je considère comme un astre, analogue à la Lune, aux planètes et aux autres étoiles, elles-mêmes innombrables [...]

En sorte que cette infinité s'entend de deux manières, par la grandeur de l'univers et la multitude des mondes.

Voilà comment, indirectement, se trouve écartée la vérité selon la foi.

De plus, en cet univers, je mets une Providence universelle, en vertu de laquelle chaque chose vit, végète, se meut et se maintient dans sa perfection : providence que je conçois de deux façons, l'une comme l'âme est présente au corps, tout entière en tous les corps et toute en chaque partie des corps, et c'est celle que j'appelle nature, ombre et vestige de la divinité; l'autre selon un mode ineffable par lequel Dieu, en essence, puissance et présence, est tout en tout, au-dessus de tout, non comme partie, non comme âme, mais d'une manière inexplicable [...]

Posant ensuite un monde comme causé et produit, j'entendais que selon tout son être, il est dépendant de la première cause.

Pour ce qui appartient à la foi, parlant philosophiquement [...] des personnes divines, je n'ai pas compris que le produit de l'esprit appelé intelligence par les philosophes et Verbe par les théologiens ait pu s'incarner dans l'homme et faire l'objet d'une croyance [...] De même, en ce qui concerne le Saint-Esprit, considéré comme la troisième personne, je n'ai pas réussi à

comprendre comment l'admettre, à moins d'y voir, selon la conception pythagoricienne, une âme de l'univers [...]

De cet esprit, qui est la vie de l'univers, provient, d'après ma philosophie, la vie et l'âme de chaque chose. Dans ce sens, l'âme est immortelle, comme sont immortels les corps (puisque la nature constitutive ne disparaît pas).

Dans un second interrogatoire sur le fond, Bruno confirma ses dépositions précédentes : il n'avait rien enseigné directement contre la foi catholique, mais il admettait que ses idées philosophiques ne se conciliaient pas avec la lettre des Ecritures. Lors de la congrégation du 3 juin 1592, tenue dans le palais du Saint-Office en présence du nonce apostolique et des cardinaux pères inquisiteurs, on lui demanda si, après avoir entendu lecture du dernier interrogatoire, il était disposé à dire toute la vérité.

Il répondit : Il est vrai que j'ai voyagé parmi les hérétiques — ainsi que je l'ai dit, — et que j'ai conversé avec eux, mangeant et buvant comme eux de toutes les nourritures, et même en des temps interdits...

D. : Parmi vos écrits, vous avez fait mention de *La Cena delle Ceneri* [*Le Banquet des Cendres*]; quel est l'objet de ce livre?

R. : J'ai composé un livre intitulé *La Cena delle Ceneri*, divisé en cinq Dialogues et dans lequel j'ai traité du mouvement de la Terre; c'est le résultat d'une discussion qui eut lieu au cours d'un banquet en Angleterre, le mercredi des cendres *...

* Dans ce livre, publié à Londres en 1584, Bruno défend le système de Copernic, quarante ans après la mort de son auteur, et soutient qu'il ne s'agit plus d'une supposition mathématique, mais bien d'une réalité physique. Dans une intuition hardie, il fait de chaque étoile un soleil et un centre planétaire et affirme l'existence d'un univers infini et de mondes innombrables.

15 Le bûcher de Giordano Bruno

Il se peut que dans ce livre on trouve quelque erreur, mais je ne m'en souviens pas exactement.

D. : Avez-vous jamais loué un hérétique ou des princes hérétiques?

R. : J'ai loué de nombreux hérétiques et aussi des princes hérétiques, mais non du point de vue religieux [...] C'est ainsi que je loue la reine d'Angleterre et que je la nomme divine, non dans un sens religieux, mais comme une épithète courante chez les anciens.

D. : Il est nécessaire que nous sachions si en d'autres circonstances vous avez fait l'objet d'un procès d'inquisition [...] en quel lieu, à quelle époque, sur quels articles, et avec quels résultats [...]

R. : Je crois vous avoir dit, dans le premier interrogatoire, que mon maître, quand j'étais encore novice, avait, pour m'impressionner, établi contre moi un procès-verbal, parce que j'avais supprimé [dans ma cellule] certaines images de saints [...] et parce que j'avais dit à un collègue, qui lisait l'*Histoire des sept allégresses de la Madone*, qu'il ferait mieux de lire la *Vie des Saints Pères* ou autre chose. Mais ce procès-verbal fut annulé le jour même...

Je crois également qu'en 1576, si j'ai bonne mémoire, ayant abandonné l'habit de l'ordre, le provincial m'intenta un procès sur certains articles, que je ne connais pas exactement... Mais craignant d'être condamné à la prison je quittai Naples et me rendis à Rome.

Une menace

La Nonciature de Venise informa le Sacré Collège à Rome de la gravité des faits imputés à Bruno :

Il avait fréquenté des hérétiques et vécu comme eux.

Il avait ramené le Verbe divin, l'Incarnation, le Saint-Esprit, à des concepts philosophiques, eux-mêmes étroitement en rapport avec une étrange cosmologie, déduite

du système de Copernic. Au lieu d'un monde créé du néant, il affirmait un Univers infini, éternel, comprenant des mondes innombrables. Le mouvement des astres était naturel, comme naturelle était la chute des corps. Dans les deux cas, pesanteur et révolution, c'est en vertu d'un principe interne, âme ou tendance instinctive, que les corps suivaient la marche correspondant à leur conservation. Point n'était nécessaire selon lui de raver les astres à des firmaments solides ou de les confier à la garde des anges pour les orienter dans leur mouvement.

Cette cosmologie, avec l'interprétation philosophique que Bruno en avait donnée, rendait son cas particulièrement grave. C'est à Rome, devant les consultants et les cardinaux inquisiteurs les plus qualifiés du Saint-Office, que ce procès devait être conduit, avec toutes les précautions nécessaires, et sous le contrôle du pape Clément VIII. Une demande d'extradition, en bonne et due forme, fut donc envoyée le 17 septembre 1592 par l'administration romaine au gouvernement vénitien, faisait valoir que le délinquant n'était pas vénitien et qu'il avait eu d'autres procès à Naples et à Rome, qu'en conséquence, et dans l'intérêt de la chrétienté, il convenait que Giordano Bruno fût remis au gouverneur d'Ancône, qui se chargerait à son tour de le livrer au Saint Tribunal de l'Inquisition romaine.

Les formalités furent longues et difficiles. La Sérénissime République de Venise admettait mal cette ingérence de la papauté dans ses affaires. Après trois mois de pourparlers, le gouvernement patricien se laissa convaincre, pour ne pas envenimer ses relations avec Rome, et surtout parce que Bruno dépendait légalement des instances romaines.

Il fut emprisonné à Rome le 27 février 1593. Pendant sept ans, il fut constamment interrogé. A partir de l'année 1597, apparut, parmi ses juges, le R.P. Robert Bellarmin. Provincial de la Compagnie de Jésus à Naples, il avait été désigné au début de 1597 par Clément VIII comme consultant du Saint-Office. Il ne

recevra le chapeau de cardinal que deux ans plus tard ⁴. Théologien actif, militant infatigable de la Réforme catholique, très inquiet des progrès de l'hérésie en Europe, il suivit de près la cause de Bruno et contribua grandement à la mener à bonne fin : jusqu'au bûcher.

Les dossiers relatifs à Bruno s'entassaient dans les archives du Saint-Office. Périodiquement, il était nécessaire d'en résumer les accusations essentielles. En définitive, ce fut Bellarmin qui définit les huit propositions que Bruno devait abjurer. Elles ne sont explicitement énoncées nulle part, mais l'analyse et la confrontation minutieuses des textes ont permis de les retrouver ⁵. Les voici :

1° Bruno prétendait avoir démontré la cause du mouvement de la Terre et de l'immobilité du firmament par des raisons certaines, disait-il, qui ne portent nul préjudice à la divine Ecriture. On eut beau lui mettre sous les yeux les versets de l'Ecclesiaste (1, 4) : Terra autem in aeternum stat; Sol oritur et occidit, Bruno répliquait que l'Ecriture sainte s'exprimait dans le langage accessible aux fidèles, et ne s'adressait pas aux savants comme tels. Notons dès maintenant que ce même texte des Evangiles sera opposé à Galilée par le même Bellarmin.

2° Bruno opposait la doctrine de l'Univers infini et éternel, composé de mondes innombrables, à l'idée d'une création dans le temps, car, disait l'accusé, qui nie l'effet infini, nie la puissance infinie.

3° Dans une proposition, Bruno désignait les astres comme les véritables messagers et interprètes de la voix divine... les anges sensibles et visibles. Or le premier ouvrage de Galilée à apporter le trouble dans les esprits et finalement à inquiéter Bellarmin, on le verra, sera précisément le Sidereus Nuncius, le Message céleste : comme si chaque astre apportait à l'homme le message divin ⁶.

4° Une autre proposition concernait la génération des choses : Bruno y affirmant que les deux principes

réels et éternels de toute existence sont l'âme du monde et la matière originelle. C'était encore une conséquence de la thèse selon laquelle l'Univers est éternel et les mondes qui le constituent sont doués d'un principe interne de mouvement, et non, comme on le croyait, mus par des sphères solides ou par des anges.

5° L'âme humaine n'est qu'une expression transitoire de l'Âme du monde, comme le corps l'est de la matière universelle¹.

6° Puisque la substance est éternelle, rien ne s'engendre ni ne se corrompt; la vie et la mort ne sont que des modes transitoires. Il n'y a pas de changement de substance, mais seulement des modifications dans les formes particulières qu'elle assume.

*7° Dès lors, la Terre a une âme, non seulement sensitive, mais aussi intellectuelle et peut-être davantage. La Genèse (I, 24) ne dit-elle pas : *Producat terra animam viventem?**

8° Enfin, la dernière proposition portait sur l'âme individuelle dans ses rapports avec le corps. S'opposant à la doctrine de saint Thomas, Bruno déclarait : Je n'entends pas, suivant ma manière de philosopher, que l'âme soit forme, mais bien qu'elle constitue une réalité spirituelle actuellement présente dans le corps.

Telles sont les propositions que Bruno devait abjurer, pour avoir la vie sauve; elles sont disséminées dans les divers interrogatoires conservés aux archives du Vatican. Ajoutons que l'ordre dans lequel nous avons présenté ces huit propositions pourrait bien ne pas être celui du Saint-Office; mais c'est celui qui fait le mieux comprendre le lien qui existe entre la cosmologie de Bruno et sa philosophie, sans altérer le sens de ces propositions.

Les propositions à abjurer étaient de taille, certes, mais il est juste de reconnaître qu'elles négligeaient toutes les insinuations grossières plus ou moins intéressées de témoins qui avaient partagé la prison de Bruno. Il semble que Bellarmin ait cherché à élever le débat au niveau des principes.

L'expiation

Au terme de cette longue instruction commencèrent les délibérations du tribunal du Saint-Office. Il s'agissait pour lui de faire reconnaître à Bruno que ses propositions étaient hérétiques et de les lui faire abjurer. Le 4 février 1599 :

[Dans la cause] du frère Giordano, fils de Giovanni Bruno de Nola, prêtre profès de l'ordre des Frères prêcheurs, et apostat, emprisonné dans les prisons de la Sainte Inquisition [...]

Notre Très Saint-Père [*le Pape*] a décrété et ordonné que lui soient soumises par les Pères théologiens, le Père Bellarmin et le Père commissaire, ces propositions hérétiques et non seulement ainsi déclarées hérétiques, mais aussi reconnues comme telles par les plus anciens Pères, par l'Eglise et par le Siège apostolique. S'il [Bruno] les reconnaît comme telles, tant mieux; dans le cas contraire, lui accorder un délai de quarante jours, pour qu'il puisse les reconnaître [*comme hérétiques*]⁸.

Bruno accepta de reconnaître comme siennes les propositions incriminées. Il refusa en revanche d'accepter qu'elles fussent hérétiques (d'où la déclaration formelle qu'elles sont déclarées telles par les plus anciens auteurs de l'Eglise). La discussion devait encore durer une année. Bruno s'entêtait : il ne doit ni ne veut se repentir et [...] il n'y a pas matière à repentir. Un mémoire de sa main adressé à Clément VIII ne fut pas reçu. Son obstination finit par lasser ses juges.

[Le 20 janvier 1600] sur le rapport du R.P.F. Hyppolyte Marie, général de l'ordre [*des Frères prêcheurs*,

mentionnant] que le frère Giordano, pressé de reconnaître et d'abjurer les propositions hérétiques extraites de ses écrits et de ses interrogatoires, refusa de les reconnaître comme telles, affirmant qu'il n'avait jamais professé d'hérésie, et que les ministres du Saint-Office les avait mal interprétées. Le Très Saint-Père, après avoir recueilli les votes des très illustres cardinaux, a décrété de poursuivre la cause et de livrer ledit frère Giordano au bras séculier ⁹.

La sentence de mort est datée du 8 février 1600 et signée des neuf cardinaux inquisiteurs.

Par cette sentence définitive [...] nous disons, prononçons, sentencions et déclarons que toi, frère Giordano Bruno désigné, tu es hérétique, impénitent et obstiné; et que tu as encouru toutes les censures ecclésiastiques [...] Et comme tel, nous te dégradons de tous les ordres ecclésiastiques majeurs et mineurs auxquels tu as été promu; nous ordonnons que tu sois chassé, comme nous te chassons du sein de notre communauté et de notre sainte et immaculée Eglise, de la miséricorde de laquelle tu t'es rendu indigne; [...] nous te livrons au bras séculier de S.E. le gouverneur de Rome, ici présent, en le priant de vouloir bien adoucir, en ta faveur, la rigueur des lois, de façon à éviter le danger de mort et la mutilation des membres.

De plus, nous condamnons, réprouvons et interdisons tous tes livres ci-dessus indiqués et d'autres de tes livres ou écrits, comme hérétiques et erronés, [...] ordonnons que tous ceux qui sont parvenus entre nos mains ou qui, à l'avenir, parviendront entre les mains du Saint-Office, soient publiquement détruits et brûlés sur la place Saint-Pierre, devant les escaliers, et qu'ils soient comme tels mis à l'Index des livres interdits...

L'exécution eut lieu le 16 février 1600. En cette année sainte, elle devait avoir, pour les fidèles accourus à Rome de toute l'Europe catholique, une signification

21 Le bûcher de Giordano Bruno

Extrait de la publication

Plus qu'un procès, plus qu'un débat
de savants : il y a une affaire Galilée.
Un homme affirme que la terre
n'est pas le centre du monde, que l'univers
est infini, que sa structure est mathématique.
Il n'est pas le premier à le faire : il confirme
les théories astronomiques de Copernic,
et, avant lui, Giordano Bruno a payé de sa vie
ses audaces spéculatives. Mais le premier,
Galilée, tire toutes les conséquences de sa découverte.
Physicien, il définit les conditions d'une interrogation
rigoureuse de la nature : l'expérience. Pédagogue,
il élabore un langage de la preuve. Philosophe,
il revendique les droits de la science
contre le principe d'autorité des scolastiques.
Pendant vingt-cinq ans, l'Église romaine persécute
à travers lui un nouvel ordre de l'intelligence.
Une correspondance abondante et passionnée, les archives
de deux procès ont permis à Émile Namer de replacer
l'affaire Galilée aux origines de la pensée moderne.



*Collection d'inédits
au format de poche.*



Extrait de la publication